

envers le Canada. M. l'Orateur, vous pouvez vous imaginer mon étonnement, lorsque, étant à Londres, je vis dans les journaux du matin la nouvelle portant que les hommes qui avaient servi le Canada fidèlement pendant quarante ans—sous le gouvernement libéral et sous le gouvernement conservateur—au grand avantage du peuple, avaient été démis de leurs fonctions de procureurs du gouvernement, et qu'un jeune homme comparativement inconnu avait été nommé à leur place. Je dis que cela prouve une indifférence tellement complète à tout ce qui est dû au peuple du Canada et au caractère de son gouvernement, que je n'aurais jamais cru qu'ils pussent agir ainsi, si je ne l'avais vu de mes propres yeux.

L'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) connaît bien ces hommes, il a requis leurs services maintes et maintes fois, je n'ai pas besoin de lui dire qu'on ne peut trouver dans la grande ville de Londres d'avocats occupant une plus haute position, d'une plus grande intégrité et plus capables de servir efficacement le Canada que messieurs Bompas, Bischoff et Cie. Cependant, quand j'ai vu annoncer partout—ce qui est indigne de la profession, m'a-t-on dit—dans les journaux du matin de Londres, que ces avocats éminents, qui avaient occupé avec habileté pour le Canada pendant quarante ans, avaient servi tous les gouvernements du Canada avec habileté, celui de M. Mackenzie avec la même fidélité que tous les autres gouvernements, comme le ministre du Commerce le sait bien, lorsque j'ai vu cette société ancienne et honorable impitoyablement mise de côté pour faire place à un jeune homme, M. Russell, j'ai été très étonné. Quels que soient les talents de M. Russell, il ne peut pas avoir le rang ni la position, vu sa jeunesse, que ces avocats occupent. Cependant, je ne doute pas que, si nous considérons les fins pour lesquelles il a été nommé, il ne soit infiniment plus capable de servir ce gouvernement que les hommes éminents que l'on a remerciés. Il n'y a aucun doute, M. l'Orateur, qu'en sa qualité d'envoyé à Rome, ou comme représentant du gouvernement du Canada au Vatican, M. Russell, servira leurs fins infiniment mieux que la société bien connue de Bompas, Bischoff et Cie ; et, M. l'Orateur, c'est là, la seule explication de l'injustice qui a été commise, non pas envers ces avocats,—c'est une chose de peu de conséquence pour eux—mais envers le Canada et la réputation du gouvernement canadien par tout l'univers.

Or, M. l'Orateur, les honorables membres de la droite ont trouvé beaucoup à redire à la loi des pensions de retraite, et je vois devant moi un homme dont l'une des plus importantes fonctions était d'attaquer les actes du gouvernement à ce sujet, sans aucun doute, ayant parfois quelque bonne raison d'exagérer le but de l'acte des pensions de retraite. Mais je demande à l'honorable député, je demande à tous les honorables membres de cette Chambre, s'il a jamais pu citer des cas où des hommes jeunes, intelligents et compétents, appelés à exercer des fonctions publiques à cause de leurs hautes connaissances et des talents qu'ils montraient au service du pays, aient été renvoyés de leurs emplois sous le prétexte qu'ils étaient mis à leur retraite, ce qui ajouta aux dépenses du pays.

Je cite ce fait à mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies), comme un autre cas où l'on a fait preuve d'une ignorance absolue des principes, comme un cas où les pro-

messes et leur accomplissement ont différé d'une manière marquée.

Je parlerai d'une autre question très importante. Les honorables membres de la droite, qui sont depuis longtemps dans cette Chambre, savent que l'ancien gouvernement a été attaqué maintes et maintes fois—et il est possible que parfois cela n'ait pas été fait sans raison—pour avoir violé le principe fondamental incorporé dans le statut au sujet des élections faites simultanément. Le but des élections simultanées est d'empêcher que l'un ou l'autre parti ait un avantage injuste. Le but des élections simultanées est d'empêcher un gouvernement de pouvoir choisir des comtés où des élections sont faites, afin d'influencer l'opinion publique dans d'autres comtés. Ce principe a été détruit, et le principe des élections simultanées a été adopté, c'est-à-dire le principe de faire les élections au Canada le même jour autant que possible. C'est un des droits les plus chers et les plus importants du peuple.

L'honorable député qui a appuyé l'adresse, l'autre jour, quoique je regrette de ne pas l'avoir suivi aussi attentivement que je l'aurais désiré, s'est beaucoup glorifié de la manière dont la politique de l'honorable premier ministre a été approuvée dans la province de Québec. Or, je suis prêt à lui dire à lui et à son gouvernement qu'ils ont en peur d'en appeler à l'expression impartiale et honnête de l'opinion dans la province de Québec.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Sir CHARLES TUPPER : Les honorables députés peuvent rire mais cela ne changera pas les faits. Je leur demande pourquoi on a laissé le comté de Champlain sans représentant pendant des mois, pendant qu'on s'est empressé de faire l'élection de Bonaventure quand le corps du précédent député était à peine refroidi dans son cercueil. Je leur demande pourquoi on a précipité l'élection dans Wright, un comté très étendu, à une saison où une grande partie des électeurs étaient absents, et dans un délai qui ne permettait pas à l'opposition de se rendre auprès des autres, tandis que le gouvernement avait eu tout le temps nécessaire d'établir ses retranchements et de se préparer à la bataille.

Je veux savoir pourquoi Champlain a été laissé sans représentant, ainsi que Colchester dans la Nouvelle-Ecosse. Ce dernier comté devrait avoir un représentant ici aujourd'hui. Les brefs n'ont été émis que ces jours derniers, après que le comté eût été privé de son représentant pendant des mois et des mois. Pourquoi a-t-on retardé les élections de Champlain et de Colchester pendant des mois, et pourquoi les a-t-on faites avec une hâte précipitée dans Bonaventure et Wright ? Je vais vous le dire pourquoi. C'est parce que le chef du gouvernement voulait tirer une avantage injuste du sentiment public ; parce qu'il craignait de donner justice égale aux deux partis. Voilà la vraie raison et il n'y en a pas d'autres.

L'honorable député se vante du résultat obtenu dans Bonaventure. Lorsqu'une enquête aura eu lieu sur cette affaire, comme elle aura certainement lieu, on constatera que ce résultat est loin de constituer un triomphe pour le gouvernement. Dans le comté de Bonaventure le chemin de fer de la Baie des Chaleurs avait été remis en exploitation. Avant les élections générales on s'était adressé à moi, pour faire mettre ce chemin en exploitation.